



# Usurper l'usurpateur

Hubert Alcaraz

► **To cite this version:**

| Hubert Alcaraz. Usurper l'usurpateur. 2021, pp.5-7. hal-03252693

**HAL Id: hal-03252693**

**<https://hal-univ-pau.archives-ouvertes.fr/hal-03252693>**

Submitted on 11 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Usurper l'usurpateur

Économique, sociale, humanitaire, institutionnelle ou politique. Les adjectifs s'accumulent pour tenter de caractériser la crise inédite que traverse le Venezuela depuis 2013 et qui est aussi, désormais, présidentielle puisque c'est la question de la légitimité du chef de l'État et du gouvernement de cet État de la partie septentrionale de l'Amérique du sud qui suscite débats, manifestations et affrontements, dans et hors du pays. Elle a pris, le 5 janvier dernier, un nouveau tour. Pour le comprendre, rappelons que le 10 janvier 2019 l'Assemblée nationale – seule institution politique échappant encore à la mainmise des chavistes - a déclaré Nicolás Maduro, à la suite de sa réélection anticipée au poste de président de la République fédérale bolivarienne, usurpateur. Elle a, dans le même mouvement, reconnu Juan Guaidó, en qualité de président de l'Assemblée nationale, président par intérim chargé de former un gouvernement de transition. Mais, alors qu'il était reconnu par plus de 60 États étrangers, dont le Groupe de Lima (à l'exception du Mexique) et la majorité des pays de l'Union européenne mais aussi les États-Unis et l'Australie, Juan Guaidó a peiné à transformer l'essai et sort, aujourd'hui, très affaibli des élections législatives qui se sont déroulées le 6 décembre 2020 et qui ont vu la « victoire » du parti de Nicolás Maduro.

Ces élections reflètent la fracture politique du pays. D'un côté, elles ont été qualifiées de « victoire foudroyante » par Maduro : destinées à renouveler tous les sièges de l'Assemblée nationale, elles ont été remportées sans surprise par le Parti socialiste uni du Venezuela (PSUV) qui a rassemblé environ – difficile d'être précis – 67 % des suffrages et remporté 256 sièges sur les 277 composant l'Assemblée nationale. D'un autre côté, selon Juan Guaidó, elles exprimaient un « silence assourdissant » : bien qu'intervenant selon une périodicité normale – le mandat de cinq ans de l'Assemblée s'achevait effectivement en 2020 -, 37 partis politiques, formant le bloc de l'opposition, ont choisi de les boycotter. Ils voyaient, en particulier, dans la participation du Conseil électoral national (*Consejo Nacional Electoral*, ou CNE, composé de partisans du président Maduro) la première des nombreuses irrégularités et fraudes qui émaillaient le processus électoral. En l'absence d'élections libres et transparentes, le taux d'abstention a atteint – « officiellement » selon le CNE - un niveau record de près de 70 %, l'opposition estimant, quant à elle, la participation autour de 16 %. Parmi les nombreuses irrégularités, les observateurs signalent l'usage de biens et de recours publics, tels que les forces armées, pour « mobiliser » les électeurs, mais aussi les menaces, la présence de groupes armés autour des bureaux de vote ou encore le non-respect des mesures de prévention contre la pandémie de Covid-19.

Désormais, le pouvoir législatif vénézuélien, monocaméral, est donc dominé, comme tous les autres organes et institutions étatiques du pays, par les chavistes et les partisans de son successeur. Récupérant aussi le Parlement, un nouveau chapitre s'ouvre pour Nicolás Maduro : le voilà débarrassé du (dernier ?) caillou dans la chaussure de sa dérive dictatoriale, d'autant plus qu'en boudant les élections parlementaires, l'opposition a privé les Vénézuéliens de la possibilité – même très hypothétique - de choisir. Au-delà de ce signal désespérant et des chiffres eux-mêmes, l'abstention ne représente pas véritablement une victoire pour l'opposition car la cinquième législature, ouverte le 5 janvier 2021, marque, au moins mécaniquement, son affaiblissement et, plus particulièrement, celui de son leader. En effet, l'élection d'une nouvelle assemblée, met fin au mandat de son président, Juan Guaidó, en même temps que celui de président de la République par intérim. « Investi » par une assemblée qui, certes avait été élue de manière beaucoup plus régulière, il n'est plus aujourd'hui en exercice. Guaidó est, par conséquent, dépouillé de sa principale source institutionnelle de légitimité, tandis que sa popularité s'essouffle à mesure que les citoyens sont lassés et épuisés par deux années d'espoir déçu de transition politique. Les Vénézuéliens ne croient plus véritablement à sa capacité de changer les choses, même si une assemblée « parallèle » continue à tenir ses sessions pour tenter de masquer l'impuissance de l'opposition. Difficile pour Guaidó d'avoir recours à une usurpation pour lutter contre l'usurpateur.

Un nouveau cycle institutionnel, qui pousse même le président Maduro, le 23 janvier dernier, à tendre la main à Joe Biden dans l'objectif affiché d'ouvrir « une nouvelle voie » et « tourner la page » avec son ennemi de toujours, les États-Unis. Pourtant, quelques semaines plus tard, le 24 février, pour protester contre les sanctions décidées par l'Union européenne en raison des dernières élections législatives, le gouvernement de la République bolivarienne demandait à sa représentante de quitter le pays dans les 72h. De son côté, la banque centrale vénézuélienne, pour faire face à l'hyperinflation, se voyait contrainte de lancer la production d'un billet de banque d'une valeur d'un million de bolivars, équivalent à... 0,52 dollar ! Tourner la page ? Rien de moins sûr.

Huber ALCARAZ, Professeur de droit public  
Univ Pau & Pays Adour, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, CNRS, DICE, IE2IA,  
Pau, France